

N° 5177³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention relative à l'aide
alimentaire de 1999, faite à Londres, le 13 avril 1999 et
des Annexes A et B

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(8.6.2004)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 mai 2004 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention relative à l'aide
alimentaire de 1999, faite à Londres, le 13 avril 1999 et
des Annexes A et B

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 mai 2004 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 juillet 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 juin 2004.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

